

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

Direction Générale Des Forets

Agence Nationale de la Conservation de la Nature (ANN)

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES

N° 01/2025

L'Agence Nationale Pour la Conservation de la Nature lance un d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales conformément aux dispositions de l'article 46 de la loi n° 23-12 du 05-08-2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , et en applications des articles 39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, ayant objet :

MISE EN PLACE D'UN MECANISME D'APPUI AU SUIVI DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE (MASCBS)

Le présent avis s'adresse à toute personne physique ou morale, régulièrement inscrite au registre de commerce remplissant les conditions définies à l'Article 03 du cahier des charges.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges, après paiement d'une somme de Cinq Mille Dinars (5 000.00DA) en espèces, non remboursable et contre remis d'un reçu, auprès du compte ouvert au trésorerie principal au nom de l'agent comptable 198/005/45 représentant les frais de documentation et de reprographie.

Les offres doivent contenir un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière conformément à l'Article 10 du cahier des charges et doivent être présentées conformément à l'Article 03 du dit cahier des charges.

La durée de la préparation des offres :

La durée de préparation des offres est fixée à (15) jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans le Bulletin des Marchés de l'Opérateur Public BOMOP) et la presse nationale et presse électronique.

La date et heure limite du dépôt des offres :

La date limite de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres de 08h00 à 12h00. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi, samedi), la durée de préparation des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant. Toute offre reçue après la date et l'heure de dépôt des soumissions fixées à l'Article 12 du cahier des charges sera rejetée.

Lieu de dépôt des offres :

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

Agence Nationale de la Conservation de la Nature.93 rue ouled sidi chikh (cinq maisons) El Mohamadia, Alger, Algérie. Tél/Fax : 020 41 30 51

Ouvertures des plis :

L'ouverture des plis se teindra en séance publique le même jour prévu pour le dépôt des offres à 13h30 au siège de l'ANN.

Validité des offres :

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offres, conformément à l'Article 15 du cahier des charges, pendant un délai égale à la durée de préparation des offres, augmentée de quatre-vingt-dix (90) jours .Toute offre portant une durée de validité inférieur à celle indiquée sera rejetée. les services contractant se réserve le droit de demander aux soumissionnaires concernés la prorogation de ce délai .